

Désignation

PRO-COM (nom commercial) représenté par Cécile Madelenat est un organisme de formation professionnelle Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75331119333 à la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécialisé dans l'accompagnement de personnes ou d'équipes dans leur développement individuel ou professionnel au travers de prestation de formation. Son siège social est fixé au 30 rue LACOUR – 33000 Bordeaux

PRO-COM conçoit, élabore et dispense des formations inter-entreprises et intra-entreprises à Bordeaux, et sur l'ensemble du territoire national.

• Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles Cécile Madelenat s'engage à vendre une prestation dans le cadre :

- de la formation professionnelle continue (action de formation, parcours certifiant)
- d'un coaching ou d'un accompagnement
- d'une prestation de conseil
- d'une commande de matériel pédagogique

Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du « Client ». Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au Client et acceptées par ce dernier. Cependant, les présentes CGV pourront être modifiées par Cécile Madelenat à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

• Définitions Client

Toute personne physique ou morale qui s'inscrit à une formation ou passe commande de matériel pédagogique auprès de Cécile Madelenat.

Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation ou qui remplit son inventaire de personnalité.

Formation inter-entreprise : les formations inscrites au catalogue de PRO COM (Non Commercial) représentée par Cécile Madelenat et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.

Formation intra-entreprise : les formations conçues sur mesure par Cécile Madelenat pour le compte d'un Client ou d'un groupe de Clients.

Parcours Certifiant : parcours de formation préconisé délivrant une certification CGV : Conditions Générales de Vente, détaillées ci-après. OPCO : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation en entreprises.

• Modalités d'inscription

Pour les formations inter-entreprises : pour être prise en compte, toute demande d'inscription devra être confirmée par l'envoi du bulletin d'inscription dûment complété + devis signé « Bon pour accord » et des conditions générales de vente acceptées, selon l'une des modalités suivantes :

- par internet : cmadelenat@pro-com.fr

- par courrier à : Cécile Madelenat – 30 rue LACOUR – 33000 BORDEAUX.

Le Client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus. Pour toute inscription, un accusé de réception est adressé au Client dans les 72 heures qui suivent la réception de la demande d'inscription. Celui-ci ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation. Une convention de formation est envoyée au Client environ un mois avant le début de la formation. A confirmation de la tenue de la session au plus tard 10 jours ouvrés avant la formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation.

Pour les formations intra-entreprises : toute demande de formation intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à Cécile Madelenat au moins 30 jours ouvrés avant la date du premier jour de formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des dates et lieux arrêtés.

• Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le Client à Cécile Madelenat au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, PRO-COM offre au Client la possibilité :

- de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de PRO-COM, et après accord éventuel de l'OPCO.

- de remplacer le stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO. Toute modification sur le nom des personnes inscrites devra être adressée à Cécile Madelenat par écrit. L'inscription se fait sous réserve des places disponibles.

• Conditions d'annulation et de report Toute annulation doit être communiquée à PRO-COM par écrit.

Cécile Madelenat se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation jusque deux semaines avant la date prévue. Dans cette éventualité, Cécile Madelenat s'engage à en informer le Client et à lui proposer un report sur une prochaine session. En cas d'annulation tardive ou de report par le client, des indemnités compensatrices seront facturées :

- A moins de 30 jours : l'acompte sera conservé

- A moins de 15 jours : 50 % du prix formation sera facturé

- A moins de 5 jours ouvrables : La formation sera facturée ainsi que les frais de journées d'études engagés

– Un report sera proposé sans facturation supplémentaire (hors frais d'accueil engagés). En cas d'absentéisme ou d'abandon du stagiaire, Cécile Madelenat facturera directement au Client la totalité du montant de la formation.

• Convention de formation

Tel que prévu par la loi, Cécile Madelenat fait parvenir au Client, au minimum un mois avant le début de la formation, une convention de formation en deux exemplaires (soit par courrier, soit par mail). Le Client s'engage à en retourner un exemplaire signé, portant son cachet commercial, à PRO COM avant le début de la formation. Une attestation de formation sera remise en mains propres au bénéficiaire de la formation.

• Modalité de Formation

Cécile Madelenat est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence. Pour la qualité de la formation, un nombre maximum de 15 participants est défini pour chaque formation. Cécile Madelenat s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.

• Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 9h30 à 13h00 et de 14h30 à 18h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

• Responsabilité

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur ainsi que les consignes de sécurité applicables aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance. Cécile Madelenat ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par le Stagiaire. Il appartient au Client/Stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation. Cécile Madelenat se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux dispositions du règlement intérieur des locaux concernés. Pour assurer la qualité des formations, Cécile Madelenat s'engage à ce que le personnel et les intervenants affectés à l'exécution des formations soient compétents dans leur spécialité ; et à mettre en œuvre les moyens nécessaires et raisonnables afin de remplir les obligations contractées au titre des formations. Il est entendu que la responsabilité professionnelle de Cécile Madelenat ou de l'un quelconque de ses dirigeants, employés ou agents ne pourra être engagée qu'en cas d'erreur, de négligence ou d'omission intervenue et dûment prouvée dans la mise en œuvre du Contrat. Cécile Madelenat garantit au Client d'apporter le meilleur soin à la réalisation de l'ensemble des obligations qui sont mises à sa charge dans le cadre du Contrat. La responsabilité de Cécile Madelenat ne pourra en tout état de cause être recherchée par le Client pour un montant supérieur aux honoraires réellement encaissés par Cécile Madelenat au titre de la réalisation du Contrat, et ce pour la seule prestation qui serait la cause prouvée du dommage. Cécile Madelenat ne pourra être tenue pour responsable, et ce de quelque manière que ce soit, à l'égard de tout tiers par rapport au Contrat concernant les informations, analyses, audits, certifications ou recommandations émanant expressément ou non de PRO-COM – Cécile Madelenat

• Confidentialité

Cécile Madelenat s'engage à garder confidentielle et à ne pas divulguer à un tiers, sauf accord du Client, toute information émanant de celui-ci dans le cadre de la prestation, dans les limites raisonnablement nécessaires pour permettre à Cécile Madelenat de réaliser la prestation dans le respect des termes du Contrat. Cette obligation doit rester en vigueur pendant toute la période d'exécution et après la fin de ce Contrat, étant entendu que les cas suivants ne seront pas soumis à de telles restrictions :

- toute information que détenait Cécile Madelenat avant qu'elle ne soit divulguée par le Client, ou - toute information qui fait ou fera partie légalement du domaine public, ou - toute information divulguée à Cécile Madelenat par un tiers qui n'est pas lié avec le Client

• Force majeure

Sont considérés comme cas de force majeure, la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à Cécile Madelenat les désastres naturels, les incendies, la non-obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou tout autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Cécile Madelenat. Tout manquement ou toute omission par l'une des parties, concernant le respect de l'une des stipulations, conditions ou garanties à exécuter, prévues dans le Contrat, ne doit pas donner lieu à une plainte de l'autre partie ou ne doit pas être considéré comme une cause de rupture de ce Contrat, dans la mesure où ce manquement ou cette omission résulte d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence et les tribunaux Français.

• Sous-Traitance

Cécile Madelenat est autorisée à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des formations objets des présentes CGV. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de Cécile Madelenat, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant des présentes CGV.

• Qualification

Cécile Madelenat réalise ses formations dans le respect du code de conduite professionnelle de la norme portant sur le système de management de la qualité des organismes de formation, au niveau national et international. Cécile Madelenat est en cours de référencement au Datadock, la plateforme unique de référencement des organismes de formation en France.

• Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque stagiaire que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'ordre de Cécile Madelenat- Conformément à la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978, modifiée par la loi du 23 janvier 2006, Cécile Madelenat dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Si le Client souhaite exercer ce droit, il doit en faire la demande par email à l'adresse cmadelenat@pro-com.fr ou par voie postale à l'adresse : Cécile Madelenat 30 rue LACOUR, 33000 BORDEAUX.

Conformément à la loi RGPD du 25 Mai 2018, les données personnelles concernant le stagiaire seront supprimées dans le délais légal prévu par la loi. En particulier, Cécile Madelenat conservera les données liées aux parcours et à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas 3 ans. Enfin, Cécile Madelenat s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

- Droit applicable et arbitrage

Les droits et obligations des parties aux présentes sont régis par la Loi Française. Tous différends découlant des présentes seront tranchés définitivement suivant le Règlement d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale, dont le siège est à Paris (France) par trois arbitres nommés conformément à ce règlement, dont les parties déclarent avoir pris connaissance et qui forme partie intégrante du présent Contrat. Toute procédure d'arbitrage se tiendra à Bordeaux ou Paris (France). Toutefois, avant de recourir à l'arbitrage, les parties s'engagent à rechercher une solution à leurs différends dans le cadre d'une conciliation. Les formations et les programmes définis dans ce catalogue ne constituent pas un engagement contractuel de Cécile Madelenat.

Soucieuse d'améliorer en permanence ses produits, Cécile Madelenat se réserve le droit de modifier ou d'adapter les informations mentionnées dans ce document.

Mis à jour le 5 Mars 2020 - Cécile Madelenat (PRO-COM)